

Conformément à l'avis paru dans le Journal officiel de la République et canton du Jura du 14 novembre 2024 N° 41, l'Assemblée communale de ce jour est ouverte à 20h15 par son président M. Lionel Richard.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sylvie Gigon Rotunno, secrétaire communale.

La liste électorale pour cette assemblée est arrêtée à 1294 ayants droit de vote en matière communale.

Le Président salue l'assemblée et plus particulièrement le nouveau maire, M. Victor Egger.

M. Richard souhaite revenir sur le tout récent décès d'Alexandre Voisard, que l'assemblée communale avait élu Citoyen d'honneur de Fontenais. Une minute de silence est demandée en sa mémoire.

On note la participation de 39 électrices et électeurs. Le Conseil communal est au complet. Le Président rappelle l'article 20 du Règlement d'organisation.

NB et WW sont désignés comme scrutateurs.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 juin 2024
2. Discuter et voter le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la commune mixte de Fontenais et les tarifs y relatifs
3. Discuter et voter le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) de la commune mixte de Fontenais et les tarifs y relatifs
4. Discuter et voter le règlement concernant l'entretien et la gestion du réseau des chemins de la commune mixte de Fontenais.
5. Discuter et voter une dépense de 30'000 francs concernant la mise à jour de l'automatisation et de la sécurisation des données du réseau d'eau de la commune mixte de Fontenais. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
6. Discuter et voter deux crédits de construction concernant l'assainissement du château de Fontenais, sous réserve de l'octroi de subventions :
1ère étape concerne les travaux extérieurs pour un montant de 429'000 francs
2e étape concerne les travaux de rénovation intérieure pour un montant de 160'000 francs
donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
7. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2025
8. Informations communales
9. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 juin 2024

Le Président informe les citoyens que le procès-verbal de l'assemblée du 3 juin 2024 a été déposé publiquement 15 jours après l'assemblée. Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au secrétariat communal.

Mis au vote, le procès-verbal du 3 juin 2024 est accepté, selon l'article 23 alinéa 3 du Règlement communal d'organisation.

2. Discuter et voter le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la commune mixte de Fontenais et les tarifs y relatifs

M. Laurent Choulat conseiller en charge du dicastère, prend la parole. Les communes doivent adapter leurs règlements afin de respecter la loi cantonale du 28 octobre 2015 sur la gestion des eaux et l'ordonnance cantonale du 29 novembre 2016 sur la gestion des eaux. Outre l'introduction de la notion du maintien de la valeur, il s'agit également de respecter les recommandations et directives de la SSIGE.

Entrée en matière acceptée

M. Choulât relate que nous n'avons pas une grande marge de manœuvre, les articles qui modifiés sont lus.

Article 46¹ la taxe de base est fixée en fonction de la méthode du tarif échelonné.

² Pour les nouveaux raccordements, la facturation de la taxe de base se calcule au prorata des mois restant de l'année en cours de laquelle le raccordement a été exécuté.

Actuellement la taxe de base est calculée en fonction du diamètre du compteur, mais en cas de changement de propriétaire, les besoins ne sont plus les mêmes et parfois un propriétaire hérite d'un gros diamètre alors qu'il consommera peu, ainsi il est plus objectif d'avoir des échelons en fonction de la consommation.

Article 49¹ Les factures sont établies par la commune et doivent être réglées de trente jours à compter de leur date d'émission, autant pour le décompte annuel que pour l'acompte semestriel.

² A défaut de règlement dans le délai, et après la procédure habituelle de rappel, un délai de grâce de dix jours est octroyé par écrit à l'abonné. Si à l'échéance du délai de grâce aucun paiement n'a été effectué, la procédure de recouvrement est introduite conformément à la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

³ En cas de retard de paiement, des intérêts de retard peuvent être exigés conformément au Code des obligations.

⁴ En cas de retard répété d'un abonné, un paiement anticipé ou une garantie peut être exigé. Les éventuels frais supplémentaires sont à la charge de celui-ci.

La commune procédant à la facture d'un acompte, il a été ajouté à l'alinéa 1.

Discussion

PH demande une modification de l'article 46, la taxe de base peut être fixée en fonction du diamètre du compteur ou du tarif échelonné. Les arguments évoquent que le tarif échelonné est antisocial et va à l'encontre de la protection de l'environnement et de nos ressources en eau. La commune a réalisé des investissements conséquents pour réaliser des grands réservoirs et particulièrement celui de Fontenais de 1'200 m³. Ce volume excédentaire par rapport à des consommateurs dit normaux (habitations) a été calculé en fonction du besoin en défense incendie d'un grand consommateur industriel et de sa consommation élevée. Toute une série de bornes d'hydrant communales ont été installées dans ce secteur pour assurer une défense incendie conforme. Certains autres grands consommateurs ont aussi influencé ce dimensionnement. Il n'est pas logique de favoriser les grands consommateurs au détriment des citoyens, familles et personnes seules, etc. En fonction des chiffres proposés dans ce règlement, le prix de l'eau pour une personne seule passerait en 2025 à 11,62 francs tout compris contre 3,96 francs pour une industrie qui consommerait 20'000m³ par année. De plus, il n'est pas logique qu'un grand consommateur paie son eau 21,34% moins cher en 2025 par rapport aux taxes actuelles de 2024.

M. Choulât répond que pour le tarif échelonné, la proposition vient de M. Prix. Il fait remarquer qu'un grand consommateur ne fait pas vieillir le réseau plus vite. Cependant, nous avons des consommateurs moyens qui sont les agriculteurs, ils seraient péjorés. Il est évoqué que le plus gros consommateur de la commune, va réduire sa consommation.

PH estime qu'avec le tarif par le diamètre du compteur, les agriculteurs ne seraient pas lésés. Le maire Victor Egger, renseigne que le Conseil communal a évoqué toutes les possibilités, il a été choisi que le grand consommateur paiera un peu moins, étant annoncé qu'il va faire des économies d'échelle. Aussi nous allons changer de système, afin de créer de la stabilité pour le futur. Les investissements à réaliser devraient être répercutés sur le prix au m³ de l'eau, ce qui serait reporté sur les citoyens.

PH regrette que l'on fasse un cadeau à une grande entreprise et que les petits citoyens paient.

M. Choulât vient sur les projections du budget qui sont présentées, en 2025 nous devrions consolider les travaux réalisés et les répercuter sur les citoyens. Le nouveau règlement permet

d'anticiper les futurs travaux, et met des garde-fous. Il faut se rendre compte que nous avons une dette énorme sur le réseau d'eau ; 137'850 francs par année d'amortissements. Nous payons les pots cassés, des amortissements n'ayant pas été réalisés en temps voulu.

M. Egger précise que ça semble être un cadeau pour une grande entreprise, mais en 2026, le prix de l'eau passerait de 3,25 francs à un tarif beaucoup plus élevé.

La proposition de PH est mise au vote, soit ; que l'article 46 soit libellé afin que l'on puisse choisir l'une ou l'autre version et que le choix se fasse lors de la présentation des taxes.

5 personnes pour, 20 personnes contre et 5 abstentions.

L'intégralité du règlement est mise au vote, 32 pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Le règlement tarifaire relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) est lu par M. Choulat. Des projections ont été faites pour une famille de 4 personnes, une personne seule et un agriculteur. L'article 4 du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable, détermine que les attributions annuelles au titre du maintien de la valeur sont calculées sur la base du taux d'attribution de 100%. Les recommandations de M. Prix sont détaillées, un taux d'attribution de 60% est suggéré. Pour la détermination des taxes, le Surveillant des prix utilisera ce taux, ce qui fait baisser le montant des attributions au fond pour le maintien de la valeur de 156'950 francs à 94'170 francs. La commune ayant encore des dettes conséquentes qui coûtent annuellement 137'850 francs en amortissements et intérêts.

Discussion

PH demande la non-entrée en matière, sur ce règlement tarifaire pour les raisons évoquées tout à l'heure et il invite le Conseil à revoir sa méthode de calcul. Il argumente que le taux de maintien de la valeur fixé à 100% pour 2025 ne correspond pas à la réalité et aux besoins de la commune, en effet, les trois réservoirs de notre commune ont entre 25 et 15 ans et il n'est pas logique de créer un fond de renouvellement aussi haut au 100% (en théorie et selon la loi, c'est 66 ans mais on sait pertinemment que les réservoirs ont une durée de vie de près de 100 ans. Les calculs du prix de l'eau tout compris (inclus TVA) selon la proposition du Conseil se montent annuellement à 639.24 francs pour une personne seule qui consomme 55m³ contre 393.37 francs cette année, la différence est de +38.46%. Pour une famille consommant 110m³, le prix serait de 943.39 francs en 2025 contre 653.35 francs actuellement soit une augmentation de 30.74%. Pour une industrie consommant 20'000m³ annuellement, le prix passerait de 96'079 francs en 2024 contre 79'179 francs en 2025 soit une diminution d'environ 16'700 francs qui représente -21.34%. C'est pour ces raisons que M. Houlmann demande au Conseil d'utiliser la méthode de calcul traditionnelle en veillant à ne pas défavoriser ses citoyens qui sont déjà très sollicités pour assainir les finances communales.

M. Laurent Choulat répond que la commune est endettée, le réseau d'eau est en mauvais état. Nous avons des pertes nettes. Il a été décidé de prendre le taureau par les cornes et de se donner les moyens de pouvoir voter des crédits pour l'assainissement du réseau d'eau. Les autorités avaient averti lors du budget 2024, que le nouveau règlement allait entrer en vigueur, les taxes devant de toute manière être adaptées. Il n'y a pas que le prix de l'eau qui fait la différence, mais aussi les taxes. Selon le caissier la proposition n'est pas possible, M. Prix impose la proportionnalité.

PH approuve pour les taxes, mais il ne faut pas défavoriser une personne seule, un grand consommateur serait à mettre au même tarif que les autres.

M. Loïc Stalder consent que ce soit antisocial, mais nous sommes en train de rattraper les tarifs qui n'ont pas été adaptés jusqu'ici. Nous parlons de l'or bleu, nous devons pouvoir bénéficier d'un réseau assaini à l'avenir.

Mis au vote de la proposition de PH ; augmenter le tarif des gros consommateurs, sous réserve que juridiquement ceci soit possible, avec un prix minimum à 2,50 francs.

17 personnes pour, 18 personnes contre la proposition.

Entrée en matière accepté

3. Discuter et voter le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) de la commune mixte de Fontenais et les tarifs y relatifs

M. Laurent Choulat présente l'entrée en matière du règlement.

Entrée en matière acceptée

La commune n'a aucune marge de manœuvre pour le règlement, uniquement sur le règlement tarifaire.

Mis au vote du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) il est accepté par la majorité évidente.

Les tarifs relatifs au Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE)

Entrée en matière acceptée

M. Choulat explique le règlement tarifaire relatif à l'évacuation et au traitement des eaux RETE. Le taux du maintien de la valeur est de 60%. La taxe de base n'existait pas, elle a du être ajoutée, elle est en fonction des tranches de volumes consommés.

Discussion

PH relève qu'il manque la méthode de taxation des personnes qui ont des citernes, comment seront-elles taxées ?

Il est répondu que trois cas sont annoncés, ça ne figure pas dans le règlement actuellement.

Un compteur a été posé pour les relevés.

Les recommandations de M. Prix sont lues.

Mis au vote du règlement tarifaire, il est accepté à la majorité évidente.

Mis au vote du règlement dans sa globalité, il est accepté à la majorité évidente.

4. Discuter et voter le règlement concernant l'entretien et la gestion du réseau des chemins de la commune mixte de Fontenais.

M. Fabrice Briot conseiller communal rappelle que ce règlement avait été présenté l'année passée, avec deux plans pour l'ensemble de la commune. Lors de l'examen par le canton, il nous a été demandé de fusionner les plans, afin d'avoir une vue d'ensemble des chemins concernés par le règlement, ce que nous avons fait. Le règlement n'a pas changé, mais les annexes.

Entrée en matière acceptée

Le plan est présenté, les villages n'entrent pas en compte. La partie forêt n'est pas contributive au fond. Les chemins entretenus par le règlement figurent sur le plan. La deuxième annexe concerne les dimensions des chemins selon leur construction.

PR demande pourquoi la route qui mène à l'aérodrome, est considérée comme chemin alors qu'elle fait 6 mètres de large. Il faudrait redéfinir ce chemin.

Le conseiller répond que la commission a délibéré, le chemin desservant des terrains agricoles il a été décidé de le laisser. Si on le sort, il faut revoir le périmètre. Ce qui veut dire que des parcelles ne participeraient pas au fond pour les chemins. Quelques exemples sont donnés.

PR remarque que l'entretien incombe à la commune, ne faudrait-il pas le mettre à l'aérodrome ?

M. Briot rappelle qu'un droit de superficie est conclu avec la SCAJ, et la route est communale.

Il n'y a pas de convention pour ce chemin avec la société de l'aérodrome. Dans le cas où il ne figurait pas dans le règlement, il ne serait pas pris dans la gestion du réseau des chemins.

Le Conseil communal recommande l'acceptation.

Mis au vote du règlement du règlement des chemins et annexes, il est accepté par 38 voix et une abstention.

5. Discuter et voter une dépense de 30'000 francs concernant la mise à jour de l'automatisation et de la sécurisation des données du réseau d'eau de la commune mixte de Fontenais. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.

M. Laurent Choulat renseigne qu'il s'agit d'entretien et de mise à jour de l'automatisation.

Entrée en matière acceptée

La liaison avec le réservoir de la Tchouatte est à refaire, le remplacement du système d'alarme également. Une adaptation est à prévoir pour démanteler la station de Bonne-Fontaine, le remplacement du pare-feu ainsi que du Hardware/Soft. Ceci pour une dépense de 30'000 francs au total. Il n'y aura pas d'emprunt à conclure avec les banques.

Le Conseil recommande d'accepter ce point de l'ordre du jour.

Mis au vote de la dépense 30'000 francs concernant la mise à jour de l'automatisation et de la sécurisation des données du réseau d'eau de la commune, il est accepté à la majorité.

6. Discuter et voter deux crédits de construction concernant l'assainissement du château de Fontenais, sous réserve de l'octroi de subventions :

1^{ère} étape concerne les travaux extérieurs pour un montant de 429'000 francs

2^e étape concerne les travaux de rénovation intérieure pour un montant de 160'000 francs donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.

Mme Voisard Bourquard renseigne que le château a été construit en 1740 par Jean Faber, médecin du Prince-Evêque de Bâle. Depuis 1981, il abrite l'administration communale, il fut rénové une première fois pour l'occasion. Les bulbes recouvrant les deux tours, le toit et les façades ont vu des travaux en 1996. Lors de la fusion avec Bressaucourt en 2012, les locaux de l'administration ont subi un réaménagement et un rafraîchissement. La dernière intervention date de l'année dernière, avec la boulangerie. Il n'aura échappé à personne que l'état de la bâtisse se dégrade et empire chaque année. Le crépi s'est détérioré à de nombreux endroits, entraînant des dégâts toujours plus importants à l'intérieur, comme à l'extérieur. Ceci est dû à des malfaçons réalisées lors de la rénovation en 1996. Le décrépiage des façades n'avait pas été complètement fait. Une étude de rénovation avait été réalisée en 2010, mais la commune avait d'autres investissements prioritaires. Des infiltrations d'eau ont accéléré le processus de dégradation. Si nous n'intervenons pas les dégâts et les coûts deviendront exorbitants. La raison pour laquelle le Conseil communal propose d'accepter les deux crédits pour le même objet, c'est pour répartir les coûts sur plusieurs années, et ainsi respecter notre planification financière et réaliser une consolidation plus rapide. Notre planification financière prévoit un investissement d'environ 400'000 francs par année. Dans le crédit de 429'000 francs sont compris les travaux qui bénéficieront d'une subvention cantonale et fédérale, ils devront être réalisés dans un délai de 2 ans. La rénovation de l'intérieur est moins urgente et le crédit de 160'000 francs pourrait être dépensé ultérieurement. Afin de diminuer les coûts à charge de la commune, une recherche de dons sera lancée avec l'aide d'un groupe de travail qui sera créé pour l'occasion. Afin de pouvoir entreprendre la demande de dons, nous avons besoin que la somme totale des travaux soit approuvée par l'assemblée.

Entrée en matière acceptée

Le descriptif pour le premier crédit est détaillé par la conseillère communale, il n'y pas d'amiante selon l'étude réalisée. L'Office de la culture est consulté et donnera son préavis sur les interventions prévues. Nous pourrions percevoir 84'607 francs de subventions cantonale et fédérale, pour autant que les travaux soient réalisés jusqu'en 2026. Concernant la deuxième partie des travaux prévus, il a été découvert lors de la transformation de la boulangerie, que la conduite des eaux usées sera à changer.

Le Conseil recommande ces deux crédits qui nous permettront de revaloriser et pérenniser notre patrimoine historique.

Discussion

RF demande si un permis de construire sera déposé.

Il est répondu par l'affirmative, la couleur sera choisie avec l'Office de la culture.

Le président de la Commission des finances M. Stalder, rapporte que depuis quelques années de gros efforts ont été faits concernant l'eau. De peur d'avoir des frais d'entretiens supplémentaires, la commission est favorable aux deux crédits proposés.

Mis au vote des deux crédits de construction concernant l'assainissement du château de Fontenais, sous réserve de l'octroi de subventions, 29 voix pour, 2 abstentions.

7. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2025

M. Victor Egger maire de Fontenais, renseigne qu'il n'y aura pas de changement concernant la quotité à 2.35. Le déficit de 148'582 francs est principalement dû à la péréquation financière. Nous avons des budgets assez identiques depuis plusieurs années, ce qui change ce sont les montants de la péréquation. Les comptes sont souvent meilleurs que ce qui est projeté.

Entrée en matière acceptée

Le caissier présente les prévisions 2025, les taxes et la quotité.

Administration communale

Les élections cantonales sont prévues en 2025, cotisations SIDP ; 9 francs/habitant seront à ajouter pour les baux à loyer. Une migration des serveurs est prévue à l'administration. Un nouvel hébergement est prévu, ainsi que l'acquisition du programme eSeance pour le Conseil communal.

Discussion pas demandée

Ordre et sécurité

Vente des cartes journalières par l'administration communale. SIS Calabri voit un léger déficit par l'achat de tenues techniques, d'indemnités à verser et d'exams médicaux.

Discussion

RF revient sur le SIS Calabri, il serait appréciable que le candélabre installé devant le local des pompiers soit remis en fonction.

Formation

Matériel didactique pour les nouveaux moyens d'enseignement. Achat d'ordinateurs, écrans et accessoires informatiques pour l'école, par le programme MITIC. Le remplacement de volets à l'école primaire de Bressaucourt est prévu. Une augmentation du nombre d'élèves qui fréquentent les collèges à Porrentruy.

Discussion pas demandée

Culture – sports – loisirs – églises

Le bâtiment du Poiye sera remis en état après incendie, les coûts ne sont pas proportionnels aux frais. Quelques travaux sont prévus aux installations sportives, ainsi qu'à la cantine de Bressaucourt. Une volonté d'installer des toilettes sèches à la loge à Bressaucourt.

Discussion par demandée

Santé

Pas de commentaire.

Prévoyance sociale

Les charges liées sont en diminution, nous avons moins d'habitants. UAPE ; le déficit calculé par Porrentruy serait de 44'000 francs.

Discussion pas demandée

Trafic – transport – télécommunications

Un véhicule utilitaire sera pris en leasing pour la commune. Concernant l'éclairage public, la nouvelle taxe de la redevance s'appliquera dès 2025. Quelques petits travaux dans la cuisine du BSC sont prévus.

Discussion

MLV demande le gain réalisé pour l'extinction de l'éclairage publique.

Nous réalisons environs 20'000 francs par année d'économies, selon le prix de l'électricité en cours.

Protection de l'environnement – aménagement du territoire

Selon le règlement accepté ce soir concernant l'eau, l'équilibre reste fragile. Les capteurs concernant les fuites, ont permis de détecter plusieurs fuites. Contribution au SEPE est en augmentation. Concernant les déchets, pas de changement. Mais une révision du règlement des déchets est prévue. Une nouvelle rubrique liée à la redevance a été créée. Faisant suite à l'approbation du PAL, les études concernant les plans spéciaux pourront démarrer en 2025.

Discussion

PH questionne sur la pose de panneaux solaires sur le réservoir de Villars.

Mme Voisard Bourquard répond qu'une pré-étude a été faite afin de savoir si le projet est valable, ce qui est le cas. Aucun montant ne figure au budget, car la redevance permettra de financer l'installation solaire.

La conseillère revient sur la société EDP qui regroupera plusieurs communes pour des projets en commun. Elle sera ouverte aux communes qui participent au SIDP. Une SA a été constituée, nous avons pris des actions afin de participer à ce projet et de pouvoir bénéficier à de futurs projets.

Economie publique

Une stabilité concernant la forêt.

Finances - Impôts

Diminution des personnes physiques selon les projections du canton, nous avons des contribuables en moins. L'impôt des frontaliers sera en diminution. La péréquation est en forte diminution.

Les dépenses d'investissements en 2025, se montent à 1'014'000 francs.

M. Egger informe que le Conseil a listé tous les futurs investissements sur la commune et ensuite il a mis des priorités, afin d'avoir une vue d'ensemble jusqu'en 2028. Notre capacité d'investissement est de 400'000 francs par année. L'effort est maintenu et une maîtrise sur le long terme est visée. La Commission des finances est régulièrement consultée afin d'avoir sa prise de position. Il faudra s'adapter à la conjoncture actuelle. Le maire et le Conseil recommandent d'accepter le budget présenté.

M. Stalder prend la parole au nom de la Commission des finances, notre commune est convalescente mais le patient va mieux. Structuellement, nous prenons des décisions qui permettent d'améliorer la dette. Nous avons une réserve budgétaire qui nous permet de stabiliser tout cela, notamment concernant l'eau. Le travail du Conseil communal est salué, la commission recommande l'acceptation du budget présenté ce soir.

Discussion pas demandée

Mis au vote des taxes et quotité tels que présentés ce soir ; accepté unanimité.

Mis au vote du budget 2025 tel que présenté, il est accepté à l'unanimité.

8. Informations communales

Mme Voisard Bourquard informe concernant l'étude pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le réservoir de la Tchouatte, une offre concrète est en cours d'élaboration. Lors d'une assemblée, il avait été demandé que la place de jeux de l'école soit séparée du parking. Une haie sera plantée en automne 2025, soit après la manifestation du Festival des fanfares du Jura.

Mme Hennin renseigne que le SHC Ajoie est cours de finalisation du projet de la piste, un permis de construire sera déposé.

M. Briot revient sur la rue En Combas, l'assemblée communal avait demandé que des mesures soient prises. Des ralentisseurs berlinois ont été posés à deux endroits. Des mesures de vitesse ont été prises avant et après leur installation. Il s'avère que la vitesse a été fortement réduite. Les riverains seront consultés afin d'avoir leur appréciation.

9. Divers

RF demande que l'éclairage soit plus dynamique, vers le local des pompiers.

Mme Voisard Bourquard répond que l'on peut remettre cet éclairage en fonction, malgré l'extinction à 23 heures.

PR demande ce que devient la station de pompage de Bressaucourt.

M. Choulât répond que l'objectif était de la remettre en fonction et permettre aux agriculteurs d'utiliser l'eau. Renseignements pris, il s'avère que c'est plus compliqué et coûteux de remettre en fonction la station. Réflexion est encore en cours.

CP revient sur les études qui concernent la qualité des réseaux d'eaux qui ont été évoquées dans les médias récemment. Il souhaite que la population soit renseignée.

M. Choulât répond qu'un tout ménage renseigne chaque année sur la qualité du réseau d'eau, il est en cours finalisation et sera diffusé prochainement.

Le maire Victor Egger prend la parole afin de souhaiter de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous. Une pensée particulière pour Yves Petignat, qui a mis fin à son mandat précipitamment à la suite de la maladie de son épouse. Tout le travail effectué est évoqué, notamment le projet de fusion avec Porrentruy, l'engagement de l'ancien maire est salué. Laurent Choulât est remercié en tant que vice-maire, pour le travail fourni et sa disponibilité en remplacement du maire partant. M. Egger, en fonction depuis le 5 décembre, évoque que sa première intervention est l'assemblée communale, avant de siéger en tant que maire au Conseil communal. Il remercie les personnes présentes d'avoir participé aux débats de cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le président M. Lionel Richard remercie chaque participant à l'assemblée, qu'il soit régulier ou occasionnel. La démocratie suisse consiste à prendre part aux débats. Remerciements aux personnes qui s'engagent au niveau bénévole, aux employés communaux ainsi qu'aux membres du Conseil. M. Petignat est également remercié pour avoir donné de son temps de retraité au fonctionnement de la commune. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

Remerciements au Groupe coutumes pour le vin chaud.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

Lionel Richard

La secrétaire :

Sylvie Gigon Rotunno